

Certaines de ces déclarations d'impôt comprennent des montants aussi élevés que \$800, dans le cas de certains de mes voisins célibataires, qui sont censés couvrir la partie de la subsistance tirée de la ferme. A mon avis on ne devrait pas autoriser ce procédé. En 1942, il y a eu un débat à la Chambre sur l'impôt exigé du cultivateur, et je croyais alors avoir obtenu le redressement de certains de leurs griefs, mais au dos de la formule bleue employée par les cultivateurs nous trouvons encore cette note au sujet de leurs recettes et dépenses :

4. La valeur des légumes tirés du "jardin familial" et les petites sommes désignées sous le nom "d'argent de poche" touchées par l'épouse, les fils ou les filles, en retour de leurs efforts personnels, peuvent ne pas être inscrits dans les revenus.

Je croyais alors que le ministre avait consenti à faire disparaître cette objection, et que nous n'aurions plus d'ennuis à ce sujet, mais je constate qu'on tient encore compte de ces menues recettes. L'un des répartiteurs me disait il y a quelques mois qu'il inscrivait un montant de \$50 par personne dans chaque famille pour les légumes obtenus du jardin, y compris les volailles, le beurre, les œufs et le reste. A mon avis, étant donné que l'épouse et la famille du cultivateur ne bénéficient d'aucun dégrèvement, on ne devrait pas exiger l'impôt sur le revenu dans le cas de ces petits montants.

Je suis également d'avis que les cultivateurs ont déjà acquitté indirectement plus que leur juste part des impôts sur le revenu. En effet, depuis un certain nombre d'années, ils livrent leurs produits sur le marché à des prix bien inférieurs au coût de production. Il va sans dire qu'on n'en a pas tenu compte. Ils ont subi des pertes considérables durant des années de crise, en particulier de 1930 à 1940; or depuis le début de la période de prospérité, c'est-à-dire depuis 1942, ils se sont appliqués, grâce à des prix avantageux à éteindre leurs dettes. Mais en même temps et tout en faisant face à une situation à laquelle ils ne pouvaient absolument rien, ils étaient forcés d'acquitter des impôts sur le revenu, ainsi que je l'ai déjà dit. Nous avons également, pendant plusieurs années, vendu sur le marché mondial le meilleur blé du monde au prix de \$1.55 le boisseau. Si le gouvernement canadien veut faire la charité aux autres pays du monde, pourquoi ne laisse-t-il pas le contribuable canadien en assumer les frais, au lieu de les faire porter sur les cultivateurs et principalement sur ceux des Prairies? Pareille ligne de conduite est peut-être justifiée, mais il n'y a aucune raison pour que les cultivateurs canadiens subventionnent le marché mondial du blé. Afin de protéger le consommateur, lui procurer du pain à bon marché et de prévenir l'augmentation du coût de la vie, nous avons versé des millions de

dollars en subventions à l'égard de la farine.

De même, afin d'assurer à l'ivrogne un breuvage à prix réduit, y compris de l'eau, nous avons accordé des subventions aux distilleries. On me dit cependant que cette subvention n'existe plus. A l'heure qu'il est, cela durera encore quelque temps, le cultivateur canadien verse au consommateur britannique ce qui équivaut à une subvention égale à l'écart entre le prix de \$1.55 le boisseau de blé et le cours mondial, sur un minimum de 160 millions de boisseaux en 1946, de même qu'en 1947.

Encore une fois je le demande au Gouvernement, pourquoi ne pas répartir le coût de cette subvention entre tous les producteurs au lieu de le laisser à la seule charge des cultivateurs? Notre classe agricole est notre poule aux œufs d'or. Nous ne devrions négliger aucun moyen de l'encourager, de la rendre prospère puisque de sa prospérité dépend celle de toutes les classes de la société.

Le Gouvernement croit peut-être se justifier en nous disant, comme l'a fait tant de fois le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), que les prix convenus ont reçu la sanction de la Fédération des agriculteurs canadiens. A mon sens, il y aurait lieu de mettre cette association et les autres moins importantes dont elle se compose, ainsi que leurs membres, cultivateurs et autres consommateurs, au courant des prix acceptés au nom des producteurs agricoles. Il importe aux cultivateurs particuliers de s'organiser comme le font les membres des autres groupes professionnels et de s'assurer leur juste part, ce qu'ils n'ont pas su faire dans le passé.

Jusqu'à-là, le cultivateur continuera, comme dans le passé, j'en suis convaincu, d'être l'esclave du peuple canadien. Le moment est venu de mettre fin à cet état de choses et aussi de dire aux cultivateurs qu'ils doivent consolider leurs positions, car le pique-nique, pour employer l'expression de certains, prendra bientôt fin.

La production virtuelle du Canada dépasse de beaucoup ses besoins. Même durant la guerre, alors que des centaines de mille de nos jeunes gens et jeunes filles ne travaillaient pas à l'exploitation des fermes, nous avons pu nous alimenter et aussi exporter outre-mer des produits d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars. A mesure que les pays d'outre-mer qui ont été dévastés par la guerre et les autres qui ont participé au conflit deviennent de plus en plus en mesure de se suffire à eux-mêmes, les perspectives de l'agriculteur canadien se font moins roses, si l'on se rappelle le sort de l'agriculture après la première Grande Guerre.

Le moment est donc venu d'avertir le cultivateur canadien de mettre ordre à ses affaires